

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 29 mars 2022

Convocation du : 08/03/2022

Le vingt-neuf mars deux mille vingt deux à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, C EBERHARDT, F ROUCHALEOU, V LAGARDERE, S BONNIN, E
DUFOURG, S MOULLEC, H MARQUETTE, L AMAURY, A BALSAMELLI

SECRETARE : Sabrina MOULLEC

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs et de gestion 2021
- Affectation des résultats
- Vote des 2 taux
- Vote des budgets 2022
- FDAEC
- Prise en charge de panneaux en toile - auberge
- Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal a un rôle de prévision. Il prévoit l'ensemble des dépenses et recettes correspondant aux actions prévues.

Le Covid et la guerre en Ukraine ont un impact sur l'augmentation des dépenses. Le budget sera suivi rigoureusement comme à l'accoutumée.

Christian DUC, Président de l'association Point-Virgule a averti Monsieur le Maire de son souhait d'arrêter l'association par manque de bénévoles et de participants.

Monsieur le Maire tient à féliciter et remercier Christian, qui a créé l'association en 1989 et qui, pendant 33 ans a maintenu à flot avec l'aide de bénévoles et de sa compagne Véronique LAGARDERE.

Monsieur le Maire souhaite qu'un repreneur se manifeste.

Monsieur le Maire remercie aussi Angela BALSAMELLI pour les remplacements lors des absences de Michèle PAIROYS ainsi que Hubert MARQUETTE qui accompagne aussi Michèle à la réception des repas de cantine des élèves.

⇒ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet du compte administratif à la Trésorerie.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les comptes de gestion 2021
10 POUR

⇒ AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021 :

Monsieur le Maire propose de voter les affectations de résultats 2021 comme suit :

Commune :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Excédent de fonctionnement | 25 394.79 Euros |
| Excédent d'investissement | 47 994.83 Euros |

Service de l'eau :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Excédent de fonctionnement | 67 672.43 Euros |
| Excédent d'investissement | 20 199.83 Euros |

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les affectations des résultats 2021 **10 POUR**

⇒ VOTE DES 2 TAUX :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

A la majorité des membres présents, le conseil municipal, DECIDE de maintenir les 2 taux comme l'année 2021 soit :

Taxe foncière sur le bâti : 20.32 %

Taxe foncière sur le non bâti : 32.74 % **10 POUR**

⇒ VOTE DES BUDGETS 2022 (commune et Sce de l'eau) :

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire pour présenter les budgets.

Commune :

| | |
|----------------|------------|
| Fonctionnement | 236 497.79 |
| Investissement | 81 697.62 |
| Total Budget | 318 195.41 |

Les subventions sont reportées à l'identique comme l'année précédente soit 200 euros pour l'ACCA, le Comité des fêtes. 180 euros pour la coopérative scolaire. 200 euros pour le vélo club et la course cycliste qui aura lieu cette année. 300 euros pour les Nuits Atypiques et 5000 euros pour la Forêt d'Art Contemporain.

Les investissements prévus sur 2022 sont :

- Changement du PC de la secrétaire (1320 euros). L'ancien PC ira à la bibliothèque pour accès aux habitants.
- Rénovation de la toiture de la mairie (2 pans restants) et des gouttières (12 216 euros)
- Changement des gouttières de l'école (960 euros).

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE le budget 2022 pour la commune. **10 POUR**

Service de l'eau :

| | |
|----------------|------------|
| Fonctionnement | 86 203.43 |
| Investissement | 76 430.26 |
| Total Budget | 162 633.69 |

Comme les années précédentes, pas de changement sur le budget du service de l'eau, un montant de travaux est toujours prévu au cas où des travaux seraient à faire.

Les seules écritures qui sont passées sur ce budget sont des écritures d'amortissements.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE le budget 2022 pour le service de l'eau. **10 POUR**

⇒ FDAEC 2022 :

Monsieur le Maire présente à nouveau les travaux qui seront pris pour le versement du FDAEC 2022 soit :

- Réfection de la toiture de la mairie (2 pans restants) et des gouttières

Le montant du devis s'élève à 12 216 euros TTC.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les travaux pris en compte pour le versement du FDAEC 2022. **10 POUR**

⇒ PRISE EN CHARGE DE PANNEAUX EN TOILE - AUBERGE :

Monsieur le Maire présente un devis concernant des panneaux en toile pour la devanture de l'auberge. En effet, les gérants de l'auberge souhaitent faire poser ces panneaux pour abriter et accueillir des clients et ils demandent si la commune peut participer à ces frais.

Après discussion, les élus à la majorité, ne souhaitent pas que l'auberge soit dénaturée par ce genre de panneaux. Ils demandent même que soit expressément interdit d'installer quoi que ce soit qui pourrait altérer la devanture du bâtiment de l'auberge de Cazalis.

Les élus considèrent que ce genre de procédé n'attirera pas plus de clientèle pour l'auberge.

Eric DUFOURG considère qu'il y a des priorités sur la commune, tel que la réparation en autre, de la porte du cimetière.

A la majorité, les membres refusent la prise en charge d'un devis de ce type et interdisent la mise en place de panneaux sur la devanture de l'auberge. **9 POUR et 1 CONTRE**

QUESTIONS DIVERSES

Nuits atypiques :

Dans le cadre de la 31^{ème} édition, les Nuits Atypiques feront une étape sur Cazalis le 16 juillet 2022, en l'église pour un concert.

RPI :

Monsieur le Maire explique que la Présidente demandait à ce que soit délibéré le changement de statuts et du siège social du RPI datant du 28 mai dernier.

Il donne lecture d'un mail de la Sous-Préfecture de Langon, qui dit que dépassé un délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable donc la commune n'a plus à se prononcer.

Demande de subvention Association Sportive du Collège de St Symphorien

L'association sportive demande une subvention pour les 3 élèves de Cazalis allant au collège de St Symphorien. Montant : 15 euros.

Validée à l'unanimité. **10 POUR**

Elections

Les élections présidentielles ont lieu le 10 avril et 24 avril prochain.

Le tableau des tours de garde doit être rempli.

Réunion LGV

Le vendredi 25 mars a eu lieu une réunion contre la LGV : 80 élus, 3 sénateurs, le Conseil Départemental.

Eric DUFOURG soulève le problème de la communication quant à cette réunion suite à une erreur de date sur la convocation.

Décès de Mme Réjane SAADOUNI

Monsieur le Maire informe les élus du décès soudain de Mme SAADOUNI. Les obsèques auront lieu le 31 mars à 15h.

Recherche des œufs de Pâques

En collaboration avec l'association des parents d'élèves Farandole et la Bibliothèque de Cazalis, organisation d'une chasse aux œufs le 23 avril après-midi.

Du 1^{er} au 25 avril, Bordeaux Métropole met à disposition une exposition « Abeilles » à la salle des fêtes de Cazalis.

Organisation du 14 juillet

Si les mesures sanitaires l'autorisent, le repas républicain aura bien lieu. Réflexion sur le repas (buffet froid).

Cantine Bernos

Le 15 avril, réunion avec la cantine de Bernos.

Vote Budget RPI

Le 13 avril, réunion de vote du budget du RPI.

Journal Municipal

Préparation de la parution du journal en avril.

Compte-rendu dernière réunion SICTOM par Hubert MARQUETTE :

Un container va être attribué à chaque famille pour les déchets prochainement.

Véronique LAGARDERE demande pourquoi le tracteur reste à l'extérieur du garage avec ce temps de pluie ?

Monsieur le Maire explique que le garage n'a pas la capacité de recevoir la citerne d'eau et le tracteur attelé au girobroyeur. Il rappelle qu'il vaut mieux abriter en priorité la réserve d'eau et ses équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.